

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITE

Programme d'action annuel 2018 partie 2 en faveur du Burkina Faso qui intègre les actions: «contribution du PIN 11^e FED du Burkina Faso à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en soutien au secteur de l'énergie» et «projet d'appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso (PAGA)»

à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

1. Identification

Allocation FED	11 ^e Fonds européen de développement
Coût total	18 000 000 EUR (contribution de l'UE).
Base juridique	Règlement (UE) 2015/322 du Conseil du 2 mars 2015 relatif à la mise en œuvre du 11 ^e Fonds européen de développement

2. Contexte national

Le Burkina Faso est un pays enclavé d'Afrique subsaharienne, à faible revenu et aux ressources naturelles limitées. Avec une population de plus de 19 millions d'habitants (2017) répartie sur 274 200 km², le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde. En 2016, le produit intérieur brut par habitant et par an s'élève à 644 USD. Le pays fait notamment face à de nombreux défis qui freinent son développement, tels que le manque d'infrastructures, les coûts de production élevés, ainsi qu'une vulnérabilité multiforme (climatique, dépendance aux prix internationaux, sécurité) qui accentue sa fragilité.

Au plan social, la pauvreté reste très forte au Burkina Faso et touche en 2014, selon l'enquête multisectorielle continue, 40,1 % de la population : personnes vivant avec moins de 153 530 FCFA par an. Cette incidence, si elle reste très élevée, est néanmoins en baisse par rapport à 2010. Cette amélioration s'accompagne également d'une amélioration en ce qui concerne l'incidence et la profondeur de la pauvreté.

Au niveau politique, des élections ont été organisées fin 2015 et elles ont permis l'installation d'un nouveau pouvoir. Ces élections se sont déroulées dans de bonnes conditions et ont été jugées transparentes par l'ensemble des observateurs. Ce retour à une vie politique apaisée, après l'insurrection de 2014 et la transition de 2015, marque le renouveau de la démocratie au Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a adopté en 2016, son plan national de développement économique et social (PNDES) pour la période 2016-2020. Le PNDES a pour ambition de créer une dynamique de croissance économique forte, durable, et inclusive grâce à la transformation structurelle de l'économie.

Cependant, depuis 2015, le pays fait face à des défis sécuritaires croissants qui incluent des attaques terroristes fréquentes et la montée progressive de l'insécurité aux frontières du pays. Ces défis exercent, avec la crise alimentaire et la flambée de la masse salariale, une forte

pression sur le budget de l'État, réduisant d'autant les dépenses d'investissement prévues dans le PNDES.

En 2017, le taux de croissance du PIB en termes réels s'est élevé à 6,7 %, soit une performance supérieure aux 5,9 % observée en 2016, et se situant au-dessus de sa tendance à long terme. Sous réserve de bonnes conditions climatiques, l'économie devrait croître de 6,9 % en 2018, soutenue par le programme ambitieux d'investissements du PNDES et la bonne tenue des cours mondiaux de l'or et du coton.

La faiblesse des infrastructures notamment en matière d'énergie, routes et télécommunications, est un autre frein au développement économique du pays. L'UE et les États membres accompagnent le pays à travers divers investissements dans des domaines clés, notamment à travers la construction de la centrale solaire de Zagtoui qui permet de produire 56 GW par an, soit 5 % de la consommation nationale d'électricité du pays, et l'amélioration du réseau routier dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale et financée sur le programme indicatif régional pour l'Afrique de l'ouest.

D'autres défis du pays sont la modernisation de ses méthodes de gestion des affaires publiques, l'augmentation de ses dépenses au niveau des infrastructures de base et du secteur social, la réforme de son système financier. Enfin, si le niveau d'endettement du Burkina Faso reste raisonnable (38 % du PIB en 2018), le pays reste extrêmement dépendant de l'aide étrangère.

3. Résumé du programme d'action

a) Contribution du PIN 11^e FED du Burkina Faso à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en soutien au secteur de l'énergie

- 1) Contexte: le secteur de l'énergie est caractérisé par un faible taux d'accès à l'électricité, typiquement sahélien, de 19 % et par une inégalité très importante au niveau de l'accès en milieu urbain (60 %) et en milieu rural (3,1 %). De plus, le service électrique souffre d'une grande dépendance vis-à-vis de la production thermique qui est insuffisante, coûteuse et lourde en termes d'émission de CO₂, de la seule interconnexion électrique actuellement en service (avec la Côte d'Ivoire) et des pertes dans la distribution d'électricité.
- 2) Politique de coopération/voisinage du pays bénéficiaire: dans le cadre du plan national de développement économique et social (PNDES), adopté en 2016, le gouvernement burkinabé a fait le choix de faire évoluer son mix énergétique en s'appuyant plus fortement sur les importations, à travers les interconnexions régionales, et sur les énergies renouvelables. Ce choix permettra de baisser le prix de revient tout en disposant d'une énergie suffisante par rapport à l'évolution de la demande.
- 3) Cohérence par rapport aux documents de programmation: par ailleurs, le Burkina Faso s'est engagé, dans le cadre des contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris (NDC-National Determined Contribution) sur un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui est cohérent avec les deux objectifs prioritaires de l'Alliance Sahel dans le domaine de l'énergie et avec le document de travail des services de la Commission sur l'énergie durable qui y est lié. Il s'agit du document intitulé «habilitation au développement - l'approche stratégique de la coopération énergétique durable dans le développement» qui a été publié en 2017.
- 4) Actions retenues: l'action vise à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois à travers une amélioration de l'accès à une énergie durable,

fiable et propre au Burkina Faso, principalement en faveur des populations les plus fragiles et en milieu rural.

Les objectifs spécifiques sont (i) contribuer à la croissance socio-économique et la création d'emplois grâce aux opportunités de développement des entreprises privées qui offre l'énergie, (ii) améliorer les services sociaux pour les populations fragiles grâce à une augmentation du taux d'accès à l'énergie et (iii) augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable.

- 5) Résultats escomptés: quatre résultats sont visés: (1) Le nombre d'opérateurs économiques et les emplois ont augmentés, en milieu péri-urbain et en milieu rural, (2) le taux d'accès à l'énergie pour les populations fragiles en milieu périurbain et rural a augmenté, (3) les services sociaux (santé, éducation) ont été améliorés grâce à l'électrification en milieu rural et (4) la capacité de production en termes d'énergie renouvelable a augmentée grâce à l'installation de mini-réseaux et des systèmes solaires individuelles (Solar Home Systems).
- 6) Aide de l'UE fournie par le passé et enseignements tirés: l'UE investit dans le secteur de l'énergie depuis un certain nombre d'années, avec une offre assez complète qui vise: i) le développement de nouvelles sources de génération d'énergies renouvelables à grande échelle (production solaire photovoltaïque), ii) la diversification de sources d'approvisionnement et le soutien à la création du marché régional de l'énergie à travers le financement des interconnexions avec les pays de la région, iii) le développement des énergies renouvelables dans le secteur rural à travers le financement de projets pilotes, iv) l'appui aux réformes du secteur (loi de 2017 qui libéralise la production et la vente de l'électricité), v) ainsi qu'un dialogue continu avec les autorités (ministère et agences) et les partenaires techniques et financiers qui font de l'UE un des acteurs clés dans le secteur.
- 7) Actions complémentaires/coordination entre les bailleurs de fonds: les principaux bailleurs sont actuellement la Banque Mondiale, l'AFD, la BAD et l'UE. D'autres partenaires ont prévu de cibler l'énergie comme secteur prioritaire, tels la Suède et les Etats Unis avec le MCC. Ces deux derniers sont en train de formuler leurs programmes d'appui. Finalement, d'autres bailleurs ont des projets ponctuels, comme la KfW, qui financera la construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 40 MW autour de Bobo-Dioulasso.

La coordination de bailleurs se fait dans le Cadre de Dialogue Sectoriel. Cependant, faisant partie d'un Cadre beaucoup plus large, il y a eu des difficultés à trouver la bonne formule pour ces échanges. Les partenaires avancent progressivement vers une coordination plus structurée sous la coordination de la Banque Mondiale, qui est le chef de file pour le Cadre de Dialogue Sectoriel "Transformations industrielles et artisanales" au sein duquel se situe l'énergie.

b) Projet d'appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso (PAGA):

Ce projet qui s'inscrit dans l'Agenda 2030, contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif des ODD (OS1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et

partout dans le monde). L'objectif global du projet est d'accroître le développement économique et social du Burkina Faso. Son objectif spécifique est de renforcer l'efficacité, l'efficacite et l'impact de la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso.

Ce projet sera mis en œuvre par le biais d'un devis programme avec l'appui d'une équipe d'assistance technique au niveau central de coordination des activités de l'ordonnateur national. Cet appui se fera par thématique afin d'accompagner la partie burkinabè dans l'appropriation des procédures de l'Union européenne et à l'affinement de leur plan de formation.

Les résultats attendus de ce projet se présentent comme suit:

1. le dispositif de suivi-évaluation de la coopération de l'UE est renforcé et fonctionne bien;
2. les services d'appui à l'ordonnateur national sont renforcés en ressources humaines en qualité et en quantité;
3. les cadres de concertation pour la gestion de l'aide communautaire sont fonctionnels ;
4. la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée.

4. Communication et visibilité

Pour ces projets, il est prévu des actions de communication et de visibilité qui seront établies au début de la mise en œuvre, sur la base des plans d'action spécifiques financé sur les budgets indiqués. Ces plans ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

5. Coût et financement

Contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en soutien au secteur de l'énergie	15 000 000 EUR
Appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso	3 000 000 EUR
Contribution totale de l'UE au programme	18 000 000 EUR



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 1

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2018
partie 2 en faveur de la République du Burkina Faso

**Document relatif à l'action « contribution du PIN 11^e FED du Burkina Faso à la
plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en soutien au secteur de l'énergie »**

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Contribution du PIN 11 ^e FED du Burkina Faso à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) en soutien au secteur de l'énergie CRIS: BF/FED/041-099 financé par le Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Burkina Faso L'action sera menée à l'endroit suivant: Burkina Faso	
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 – 11 ^e FED	
4. Secteur de concentration	Énergie	Aide publique au développement : OUI ¹
5. Montants concernés	Coût total estimé : 194 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 15 000 000 EUR Autres contributions : 179 000 000 EUR La présente action est cofinancée par les entités et à concurrence des montants indiqués dans la réserve indicative de projets présentés en annexe de la présente fiche d'action	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet : Contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) La présente action relative à ce mécanisme régional de financement mixte sera mise en œuvre en gestion indirecte par les entités indiquées dans les décisions de financement complémentaires qui seront adoptées (si nécessaire) à la fin de la procédure d'attribution des mécanismes régionaux de financement mixte.	

¹

L'aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

7. a) Code(s) CAD	232 – Génération d'énergie – énergies renouvelables 23630 – Transmission et distribution électrique 23210 - Génération d'énergie, ressources renouvelables-technologies multiples			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	X	☐	☐
	Aide à l'environnement	☐	X	☐
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	☐	X	☐
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	☐	X	☐
	Adaptation au changement climatique	☐	X	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Sans objet			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Ce programme contribuera à l'atteinte des ODD 7 l'accès à une énergie abordable, fiable et durable, ODD 1 par la création des nouvelles opportunités d'emploi, mais aussi aux ODD 3 concernant la santé, l'ODD 4 concernant l'éducation et l'ODD 13, mesures relatives à la lutte contre le changement climatique.			

RESUME

L'accès à l'énergie est un réel défi pour le Burkina Faso, il reste une des premières entraves au développement économique et social du pays à cause du niveau d'accès très bas (19 %), du coût élevé et de l'irrégularité de la disponibilité du service.

Par ailleurs, il y a aussi une inégalité très importante au niveau de l'accès aux services énergétiques entre le milieu urbain (60 %) et le milieu rural (3,1 %).

En ce qui concerne le développement d'un secteur privé compétitif, le Burkina Faso reste en 2018 l'un des pays les plus problématiques au monde (179/190) en termes de facilité d'accès à l'électricité (« getting electricity »), selon l'exercice *Doing Business* de la Banque mondiale. Ceci impacte sa capacité de croissance, de compétitivité et de création d'emplois.

Dans ce contexte, le président Kaboré a annoncé le programme YELEEN, « lumière » en Dioula, lors de l'inauguration de la centrale photovoltaïque de Zagtoui (cofinancée par l'UE) en novembre 2017. Ce programme vise à faire de l'énergie solaire le cœur de la politique énergétique du Burkina Faso et le moteur de sa croissance économique. Les objectifs du programme sont : accroître l'approvisionnement et l'indépendance énergétiques ; réduire les coûts de l'énergie ; et contribuer à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En appuyant le programme YELEEN, l'UE vise à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois à travers une amélioration de l'accès à une énergie durable, fiable et propre au Burkina Faso, principalement en faveur des populations les plus fragiles et en milieu rural. Les objectifs spécifiques vont permettre de (i) contribuer à la croissance socio-économique et la création d'emplois grâce aux opportunités de développement des entreprises privées qui offre l'énergie, (ii) améliorer les services sociaux pour les populations fragiles grâce à une augmentation du taux d'accès à l'énergie et (iii) augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable.

Cette action, en lien avec les engagements internationaux du Burkina Faso dans le cadre de l'agenda d'action Se4ALL et des contributions déterminées au niveau national de l'accord de Paris, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle approche portée par le plan d'investissement extérieur et ses trois piliers qui impliquent le renforcement de l'appui à l'amélioration du climat des affaires, l'appui à l'identification et à l'instruction de projets bancables et les investissements en modalité mixage don-prêt (blending).

Cette action consiste en une contribution à l'AIP et comprend deux composantes: (i) densification des réseaux (ii) et électrification rurale. L'agence française de développement (AFD) et la Banque africaine de développement (BAD) ont été pré identifiées comme possibles institutions financières partenaires.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

Le Burkina Faso reste l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, avec un PIB par habitant de 650 USD (2016). Environ 40 % de ses 18 millions d'habitants vivaient en-dessous du seuil de pauvreté en 2014.

Pour inverser la tendance, la période 2016 - 2020 devrait voir la mise en œuvre du plan national de développement économique et social (PNDES). Ce plan vise à dégager un taux de croissance moyenne de 7,3 % sur la même période.

La réussite de cet ambitieux programme de développement repose en grande partie sur un approvisionnement sécurisé et à moindre coût du pays en énergie électrique et sur un accès accru des populations et des entreprises à l'électricité. L'accès à une énergie abordable, fiable et durable est essentiel à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable - de l'éradication de la pauvreté, de l'amélioration de l'état de santé des populations (moyens de cuisson propres, électrification des dispensaires et des centres de santé), de l'amélioration de l'accès à l'éducation (possibilité de suivre des cours et étudier en soirée), de

l'approvisionnement en eau (accès à l'eau potable), de l'industrialisation et la création d'emploi (des nouvelles opportunités de business) et de l'atténuation du changement climatique.

Le Burkina Faso fait partie des pays du Sahel, enclavés pour la plupart. Certaines régions, surtout dans l'arc frontalier avec le Mali et le Niger, disposent de peu d'infrastructures publiques et sont en manque des services de l'État. La situation sécuritaire s'y est dégradée depuis 2016 avec des attaques récurrentes des forces terroristes.

Contexte sectoriel

Le secteur de l'énergie est caractérisé par un faible taux d'accès à l'électricité, typiquement sahélien, de 19 % et par une inégalité très importante au niveau de l'accès en milieu urbain (60 %) et en milieu rural (3,1 %). De plus, le service électrique souffre d'une grande dépendance vis-à-vis de la production thermique qui est insuffisante, coûteuse et lourde en termes d'émission de CO₂, de la seule interconnexion électrique actuellement en service (avec la Côte d'Ivoire) et des pertes dans la distribution d'électricité.

Dans ce pays enclavé, ne disposant d'aucun gisement d'hydrocarbure et au potentiel hydroélectrique faible, la production énergétique (puissance nominale installée de 355 MW) est basée principalement sur une production thermique (88 %) ainsi que sur une faible partie hydraulique (12 %). La production d'énergie solaire reste marginale, bien qu'elle devrait atteindre 5 % de la production en 2018 après le lancement de la centrale photovoltaïque de Zagtoui (33 MWc) en novembre 2017. Cette centrale a été cofinancée par le PIN 10^e FED. L'énergie importée (entre 50 et 100 MW pour le moment) provient quasi exclusivement de la Côte d'Ivoire, à un coût très inférieur au coût de production thermique. Elle représente selon les années, entre 30 et 40 % de l'énergie disponible. Cette proportion devrait augmenter avec la mise en service de l'interconnexion électrique avec le Ghana, prévue pour mi-2018 (50 MW pour commencer), aussi cofinancée par l'UE.

Dès lors, le mix de production est très onéreux, avec un coût de revient de 0,18 €/kWh en 2017, quasi égal au prix moyen de vente (0,18 €/kWh). Un équilibre a été atteint récemment après plusieurs années de déficit, grâce à la baisse de prix du pétrole.

L'insuffisance et le manque de fiabilité de l'offre conduisent de nombreux ménages (en zone urbaine et rurale) à recourir à des solutions individuelles. Pour les entreprises, le recours aux groupes électrogènes est souvent indispensable, même s'il augmente fortement les coûts de production. Les petites installations solaires photovoltaïques ont connu une croissance importante au cours des dernières années. L'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) estime qu'environ 5 % de la population dépend de systèmes solaires individuels (SHS) et que 12,5 % utilise des lanternes solaires. La qualité et l'origine des équipements ne sont pas encore réglementées, ce qui à terme peut être source de problèmes.

Le pays présente des réseaux de transmission et de distribution assez étendus. Environ 63 % de la population vit dans un rayon de 15 km du réseau électrique, qui comprend 4 243 km de lignes à moyenne tension et 8 626 km de lignes à basse tension. Le réseau s'étend dans la plupart des régions du centre, sud et de l'ouest.

En zone urbaine, le taux d'électrification atteint 60 % avec des inégalités très fortes ; ainsi de nombreuses villes petites et moyennes et les zones périphériques (habitat informel) des grandes villes ne sont pas raccordées au réseau.

En zone rurale, le taux d'accès n'est que de 3 %. Aujourd'hui, seulement 640 localités sur 7 945 sont électrifiées. Compte tenu de la faible densité du pays, le raccordement des

populations rurales au réseau national interconnecté (RNI) aurait un coût d'investissement puis d'exploitation très élevé qui ne permet pas d'envisager des raccordements massifs et qui pose un problème de viabilité financière, comme démontré par les projets de la facilité énergie Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)-UE et par les études de la BAD. Des solutions hors-réseaux (mini-réseaux, dispositifs individuels) doivent donc être proposées en s'appuyant sur la génération solaire accompagnée éventuellement de stockage.

Le contexte institutionnel et politique du secteur a évolué positivement. Ceci a été possible grâce à la ferme volonté du gouvernement de reformer la gouvernance du secteur de façon ouverte et moderne, d'augmenter la part d'énergies renouvelables et d'attirer des investisseurs privés, appuyé dans sa volonté par les partenaires techniques et financiers dont l'UE, la Banque mondiale (BM) et l'AFD. En outre, le gouvernement a adopté une nouvelle loi sur l'énergie en avril 2017 qui vise notamment à la promotion des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Cette loi libéralise le marché de production / achat de l'énergie et redéfinit de façon cohérente la gouvernance du secteur et le rôle des différents acteurs institutionnels. Cela a permis d'améliorer le climat des affaires et de renforcer un environnement favorable aux investissements et au développement rural (i.e. à travers des mini-réseaux privés).

Ces réformes sont cohérentes avec la vision du PNDES d'accroître significativement l'accès des populations à l'énergie à l'horizon 2020, d'augmenter le pourcentage d'énergie propre à 30 % du total produit, ainsi que d'améliorer l'efficacité énergétique.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Dans le cadre du plan national de développement économique et social (PNDES), adopté en 2016, le gouvernement burkinabé a fait le choix de faire évoluer son mix énergétique en s'appuyant plus fortement sur les importations, à travers les interconnexions régionales, et sur les énergies renouvelables. Ce choix permettra de baisser le prix de revient, tout en disposant d'une énergie suffisante par rapport à l'évolution de la demande.

Outre la ligne d'interconnexion avec le Ghana, qui a été mise en service en juin 2018, plusieurs interconnexions électriques dans le cadre du système d'échanges d'énergie électrique ouest africain (EEEOA) sont prévues d'ici 2023. Il s'agit notamment de la ligne « dorsale nord » reliant le Nigéria, le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. La ligne reliant le Ghana au Mali en passant par Bobo-Dioulasso est en cours d'étude.

Pour répondre à la croissance exponentielle de la demande, le Burkina Faso souhaite également augmenter sa propre production en s'appuyant sur le solaire et le thermique notamment via des producteurs indépendants (partenariat public-privé (IPP), plusieurs contrats en cours de négociation), qui doivent se concrétiser. Elle compte aussi développer des projets d'électrification rurale.

Pour augmenter le taux d'accès, le gouvernement cible le raccordement de villes secondaires au réseau interconnecté.

Le gouvernement a fixé des objectifs très ambitieux en termes d'accès à l'énergie pour 2020 :

- un taux de couverture électrique ² national de 80 % ;

² Le taux de couverture est le rapport entre la population vivant dans les localités électrifiées et la population totale du pays.

- un taux d'électrification³ national de 32 % ;
- un taux d'électrification urbain de 75 % ;
- un taux d'électrification rural de 19 %.

Si ces objectifs paraissent trop ambitieux dans un délai aussi court, ils engagent les acteurs de mise en œuvre du secteur (le Fond de développement de l'électricité / agence burkinabé pour l'électrification rurale (FDE/ABER) et la société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL)) à essayer d'augmenter par tous les moyens le nombre d'abonnés chaque année. Au 31 décembre 2017, la SONABEL comptait 628 111 abonnés, avec 48 896 nouveaux branchements en 2017. L'objectif est de passer à un rythme de 100 000 nouveaux abonnés par an d'ici 2020 pour atteindre un million de clients. Cela nécessite bien sûr du renforcement du réseau, mais aussi d'un appui aux ménages et aux micros et petites entreprises pour le financement des branchements dont le coût est parfois inabordable (entre 30 000 et 300 000 XOF).

L'initiative SE4ALL, dont le Burkina Faso fait partie, a été lancée en septembre 2011. Elle se fonde sur des objectifs définis à l'horizon 2030, dont trois principaux: (I) assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes; (II) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial; (III) doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le Burkina Faso s'est doté d'un plan d'action pour aider à atteindre ces objectifs. Une partie de ces objectifs a été reprise au niveau du PNDES. C'est dans le cadre du PNDES que différents projets structurants ont été identifiés, budgétisés et qui sont planifiés pour être mise en œuvre.

Par ailleurs, le Burkina Faso s'est engagé, dans le cadre des contributions déterminées au niveau national de l'accord de Paris (NDC-National Determined Contribution) sur un premier scénario, dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 7 808 Gg par an en 2030, soit 6 %, grâce à des investissements qui sont en cours. Un deuxième scénario hybride conditionnel viserait à réduire les émissions de 11,6 %, à partir des investissements additionnels de l'ordre de 75 000 000 USD.

Le pays s'est doté d'un plan directeur national de production, transport et distribution et d'électrification rurale 2017 – 2025. Cependant, il doit être décliné davantage. Dès lors, la Banque mondiale a été sollicitée pour opérationnaliser ce plan directeur national intégré. Il devrait être disponible dans le premier semestre de 2019.

Pour la partie qui concerne la SONABEL, le schéma d'investissement national « transport – distribution et d'électrification rurale du secteur » validé en septembre 2017, prévoit des extensions de réseau, notamment pour la partie basse tension.

L'alliance pour le Sahel est une initiative créée en juillet 2017, qui vise à accroître la stabilité et le développement de la région par une meilleure coordination et une mise en œuvre accélérée de l'aide et des projets. L'alliance pour le Sahel se concentre sur six domaines prioritaires.

La présente action est en ligne avec les deux objectifs prioritaires de l'alliance Sahel dans le domaine de l'énergie et avec le document de travail des services de la Commission sur l'énergie durable qui y est lié. Il s'agit du document intitulé « habilitation au développement -

³ Le taux d'électrification est le rapport entre la population desservie et la population totale de la zone.

l'approche stratégique de la coopération énergétique durable dans le développement » qui a été publié en 2017.

Dans le cadre de l'alliance pour le Sahel, les deux objectifs visés sont:

- (i) promotion de l'accès universel à des services d'électricité fiables, durables et modernes. Pour atteindre cet objectif, l'alliance pour le Sahel vise à aider les pays à doubler la population qui aura accès à l'énergie (de 2,2 à 4,4 millions) sur la période 2018-2022 en apportant une attention particulière à l'accès en milieu rural;
- (ii) amélioration de la sécurité d'approvisionnement, en particulier à travers le développement des énergies renouvelables et l'intégration régionale des systèmes électriques. Pour aider à cela, l'alliance pour le Sahel vise à soutenir les pays à doubler les capacités de production installées issues de sources d'énergie renouvelable, en particulier solaire, pour passer de 400 MW environ à 800 MW d'ENR d'ici 5 ans.

Pour sa part, le document intitulé « habilitation au développement - l'approche stratégique de la coopération énergétique durable dans le développement » décrit l'approche européenne de coopération et de développement énergétique visant à soutenir les pays vers une croissance économique alimentée par l'énergie durable. Il s'agit d'atteindre trois objectifs liés: i) remédier au manque d'accès à l'énergie grâce à de meilleures capacités de production et d'interconnexion; ii) augmenter la production d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique; iii) contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, dans sa modalité de mise en œuvre, cet appui est cohérent avec la nouvelle approche portée par le plan d'investissement extérieur qui préconise l'amélioration du climat des affaires, l'appui à l'identification et à l'instruction de projets bancables mais aussi les investissements en modalité mixage don-prêt (blending). L'AIP et cette action font donc parties du plan d'investissement extérieur.

L'Union européenne a déjà mis une série d'actions en place pour lever les contraintes majeures au niveau du secteur de l'énergie :

- Amélioration du climat des affaires:
 - appui à la structuration du secteur à travers des assistances techniques (AT) aux principaux acteurs sur des sujets variés comme la régulation ou des analyses de prix énergétiques,
 - soutien aux réformes dans le cadre de la nouvelle loi-cadre portant sur la libéralisation du secteur de l'énergie ;
- Identification des nouvelles opportunités dans la complémentarité des investissements existants, notamment :
 - l'extension et la fiabilisation du secteur à travers le cofinancement du raccordement du réseau avec ceux des autres pays de la région, comme la connexion Bolgatanga-Ouagadougou et celle de la Dorsale Nord.

Dès lors, ce projet sera mis en œuvre par l'approche mixage prêts-dons. Ceci devrait permettre d'attirer plus d'investissements dans le secteur, tout en offrant de services de base aux populations et en créant des opportunités d'emploi et de croissance dans des zones périphériques des villes principales et dans les zones rurales. Ceci sera fait à travers l'accès aux services énergétiques dans les zones pas encore connectées, proches des lignes existantes

(composante densification), l'électrification rurale de 100 localités par des mini-réseaux photovoltaïques et l'utilisation des nouvelles technologies pour les systèmes photovoltaïques individuels.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Trois types d'acteurs sont identifiés, les institutions burkinabé, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. On présente ci-dessous les deux premiers. Les actions des partenaires techniques et financiers sont présentées dans la partie coordination de bailleurs.

Au niveau institutionnel burkinabé

- ✓ **Le ministère de l'énergie** assure le pilotage du secteur et la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'énergie. Il fixe les modalités ainsi que les conditions de financement et de mise en œuvre des investissements.
- ✓ **La société nationale d'électricité du Burkina Faso (SONABEL)** a le monopole du transport et de la distribution de l'électricité sur le réseau national interconnecté. La production a été ouverte à la concurrence mais, à ce jour, la SONABEL est l'unique producteur sur le réseau national interconnecté (RNI). Elle dispose d'un système de gestion performant et ses indicateurs techniques sont bons (pertes globales de distribution de 13 %). Elle est considérée comme une des plus solides sociétés d'électricité de la sous-région.
- ✓ **Le Fonds de développement de l'électricité / agence burkinabé pour l'électrification rurale (FDE/ABER).** Le FDE a pour vocation de se transformer en ABER. Cette dernière est une nouvelle agence mentionnée dans la loi d'avril 2017. Elle a pour vocation de promouvoir une couverture équitable du territoire national en énergie électrique en développant l'électrification rurale à moindre coût. L'UE a développé plusieurs projets innovants d'électrification rurale verte dans le cadre de la facilité énergie avec le FDE.
- ✓ **L'autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE),** est une autorité administrative indépendante rattachée au cabinet du premier ministre. Elle assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur.
- ✓ **L'agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (ANEREE)** a été créée en 2016 avant la loi modificatrice du secteur de l'énergie. Elle a pour mission la promotion et le contrôle technique lié aux énergies renouvelables. L'étendue de ses attributions doit encore être clarifiée.

Le secteur privé:

Le secteur privé burkinabé dans le domaine des énergies renouvelables se caractérise par quelques entreprises pionnières du secteur de la production solaire photovoltaïque en Afrique (plus de 30 ans d'expérience pour l'une d'entre-elles), suivi d'un très grand nombre de petites et moyennes entreprises, surtout dans le domaine de la commercialisation des kits solaires.

La stratégie du gouvernement de s'appuyer davantage sur le secteur privé pour le développement de la production solaire photovoltaïque et l'intérêt des nouveaux bailleurs (Millenium Challenge Corporation (MCC), la Suède) pour le secteur, a aussi un effet d'attraction sur les grandes sociétés internationales présentes dans la sous-région, qui depuis quelques mois sont devenues très actives dans le repérage d'opportunités dans le pays.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires / analyse des problèmes

Le retard du Burkina Faso en termes d'accès à l'énergie, le niveau de qualité assez limité du service électrique et son coût (l'un des plus chers de la région), impactent lourdement sur son développement économique et social.

Dans un contexte de forte croissance de la population et pour accompagner la croissance économique, le Burkina Faso devrait massivement investir et mener une politique volontariste en termes de production et d'accès.

Le gouvernement a fait le choix d'axer sa politique énergétique sur l'évolution du mix vers une forte augmentation de la part du solaire tant sur le réseau national interconnecté (RNI) qu'en dehors, ainsi que d'augmenter le taux d'électrification rurale. Il s'agit d'un choix guidé par le pragmatisme économique compte-tenu du faible coût de la production solaire et d'une abondante ressource domestique, cohérent avec les engagements pris par le Burkina lors de la COP 21 et qui doit impacter l'ensemble de la politique énergétique du pays.

Au niveau institutionnel, le nouveau dispositif adopté par la Loi n°014-2017/AN du 20 avril 2017 portant sur la réglementation générale du secteur de l'énergie, n'a pas encore trouvé son équilibre. Un nouvel acteur (l'agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique-ANEREE) a été créé quelques mois auparavant (octobre 2016). Les décrets d'application de la loi sont en cours d'élaboration pour clarifier la répartition des rôles des uns et des autres.

Une autre inconnue est le rôle que le secteur privé sera amené à jouer pour la production électrique. Plusieurs contrats de partenariat public-privé sont en cours de négociation, notamment pour des grandes centrales solaires. À l'exception d'une centrale solaire mise en service en mars 2018 et dont la production est intégralement dédiée à un site minier (pas de raccordement au RNI), aucun projet porté par un IPP n'a abouti à ce jour.

La présente action va accompagner le gouvernement sur ces enjeux, avec des moyens importants et sur le long terme afin d'engager l'effet transformationnel recherché sur le secteur, sur l'économie burkinabè et sur le rapport des populations à l'énergie.

Cette action vise à attirer et à supporter des investissements dans les régions périphériques du Burkina Faso, notamment celles de l'arc frontalier du Mali et du Niger, caractérisées par des indicateurs de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale, qui souffrent d'un sentiment de marginalisation et d'un déficit d'investissement public. Toute action renforçant le sentiment d'appartenance au collectif national aura un impact positif sur la stabilisation de la zone frontalière. Le raccordement d'une proportion croissante des populations au réseau d'électricité, mais aussi la construction d'unités de production dans ces zones (Dori, Diapaga) sont à la fois des symboles essentiels pour l'État burkinabè, qui démontre ainsi sa capacité à investir au profit des populations de ces zones, mais aussi un enjeu de développement économique et social évident.

Au Burkina Faso, plusieurs éléments sont favorables aux investissements réalisés par des sociétés modernes d'énergie décentralisée. Le pays a un faible taux d'électrification. Il favorise les petits réseaux de distribution en donnant la possibilité d'obtenir des concessions à long-terme et disposer d'un important potentiel en matière d'énergies renouvelables.

Cependant, un certain nombre d'obstacles politiques et institutionnels freinent le développement de mini-réseaux verts dans les zones rurales. Le modèle des coopératives d'énergie locale se fonde sur un financement en continu et des subventions. Elles n'ont pas atteint une masse critique qui puisse leur permettre de devenir financièrement viables, et leurs

capacités techniques sont limitées. Le secteur privé pourrait s'y rajouter pour aider le Burkina Faso à combler une partie de l'écart actuel en matière d'électrification, et à diminuer l'impact financier du secteur de l'électricité sur le budget national. Toutefois, le développement des mini-réseaux en zone rurale nécessitent aborder certaines contraintes en matière, par exemple, d'octroi de licences et concessions.

C'est pour cette raison que l'UE, en parallèle à cet investissement, continuera et renforcera l'importante travail d'assistance technique aux reformes du secteur et de dialogue politique.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Risque politique : un changement de politique peut se traduire par une réduction des priorités pour le projet.	F	Le programme s'inscrit dans le plan d'électrification rurale du pays porté par le président du Burkina Faso. Il est également prévu de le mettre en œuvre en coopération avec le gouvernement.
Sécurité : le pays doit désormais faire face à une dégradation du contexte sécuritaire dans certaines régions du nord du pays, tandis que la capitale a subi plusieurs attentats depuis 2016.	M	L'UE investit dans le secteur de la paix et de la sécurité autant au niveau national qu'au niveau du Sahel, en appuyant la création de la force conjointe.
Risques institutionnels et juridiques: le rôle des différents acteurs n'est pas encore fixé, et leurs capacités ne sont pas suffisantes. Le pays n'a pas de cadre réglementaire finalisé pour attirer les investissements du secteur privé à l'échelle du projet rural.	F	Les textes d'application de la loi d'orientation du secteur de l'énergie sont en cours de finalisation. Lors de l'extension du réseau de distribution, la maîtrise d'ouvrage sera du ressort de la SONABEL et la partie rurale sera coordonnée avec FDE/ABER, qui sont les deux institutions avec une longue expérience dans leurs domaines respectifs. Des AT sont en cours pour renforcer les capacités des acteurs nationaux.
Risques environnementaux et sociaux.	M	Les impacts exacts seront évalués pendant la réalisation des études. Les constructions de centrales photovoltaïques et de lignes électriques pourraient avoir des impacts environnementaux et sociaux non négligeables, qui seront traités selon les procédures de sauvegarde du bailleur concerné.

Risques Financiers : la mise en œuvre réussie de l'approche accélérée phase (2018-2020) implique la disponibilité de fonds pour le développement de projets et d'investissements.	M	L'AFD et la BAD travaillent en partenariat avec les autres partenaires techniques du secteur pour réaliser les projets. Un premier investissement dans le cadre du projet Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA) a déjà accordé pour l'assistance technique, ce qui va créer un environnement plus favorable pour soutenir les investissements pour la partie d'électrification hors réseau.
Participation du secteur privé : la mise en œuvre réussie du programme dépend de la réaction du secteur privé à participer, à investir et à développer des projets. Les risques perçus liés aux investissements destinés à améliorer l'efficacité énergétique peuvent être élevés.	F	Des approches innovantes sont prévues dans le programme, en complément de la mise en place d'un cadre réglementaire clair qui vise à stimuler les investissements. Le programme comporte également d'autres mesures d'incitation financière pour exercer un effet de levier sur les investissements du secteur privé.
Hypothèses: Maintien de la stabilité politique et sécuritaire du pays malgré la lenteur de certaines réformes et la pression de la rue, qui pourrait s'accroître et générer à terme des troubles si la population ne voit pas arriver à court terme les dividendes socio-économiques de la transition démocratique.		

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

L'UE investit dans le secteur de l'énergie depuis un certain nombre d'années, avec une offre assez complète qui vise: i) le développement de nouvelles sources de génération d'énergies renouvelables à grande échelle (production solaire photovoltaïque), ii) la diversification de sources d'approvisionnement et le soutien à la création du marché régional de l'énergie à travers le financement des interconnexions avec les pays de la région, iii) le développement des énergies renouvelables dans le secteur rural à travers le financement de projets pilotes, iv) l'appui aux réformes du secteur (loi de 2017 qui libéralise la production et la vente de l'électricité), v) ainsi qu'un dialogue continu avec les autorités (ministère et agences) et les partenaires techniques et financiers qui font de l'UE un des acteurs clés dans le secteur.

Compte tenu du succès de l'appui à la production solaire à grande échelle, des investisseurs privés sont intéressés à entrer en partenariat public - privé avec le gouvernement pour la génération et la vente d'électricité solaire. D'autres bailleurs sont aussi intéressés à financer des nouvelles centrales solaires photovoltaïques sous forme de prêt (Banque mondiale) ou de subvention (la banque allemande de développement KfW). Dès lors, il ne semble plus nécessaire de continuer l'appui de l'UE dans ce domaine.

En matière d'investissement pour le développement de nouvelles sources de génération d'énergies renouvelables à grand échelle, l'appui de l'UE à la construction et à l'exploitation de la centrale solaire de Zagtoui s'est avéré important pour plusieurs raisons:

- a. elle démontre la capacité des institutions du pays à gérer un projet de cette envergure et à développer les compétences en énergie solaire à grand échelle;
- b. elle démontre que dans un pays comme le Burkina Faso, avec des coûts de production très élevés, il est possible de produire une énergie propre à moindre coût, ce qui permet d'ouvrir la porte à des investissements privés dans le domaine;
- c. elle est exemplaire en termes de partenariat, autant au niveau européen (des entreprises de plusieurs pays y ont participé) que burkinabé (à travers la sous-traitance de certaines tâches), et en termes de montage financier;
- d. elle permet au pays d'exploiter une ressource locale et abondante.

Pour ce qui concerne le développement des énergies renouvelables dans le secteur rural, l'expérience de la facilité énergie UE-ACP, qui a financé plusieurs projets d'électrification rurale au Burkina Faso, et en particulier des mini-réseaux, montre la nécessité de faire évoluer l'appui de l'UE vers les modalités de mise en œuvre qui visent une participation accrue du secteur privé.

Les projets de la facilité énergie UE-ACP montrent d'un côté l'importance de l'électrification pour le développement socio-économique des zones rurales, mais aussi les limitations du modèle actuel de gestion basé sur les coopératives et qui pourrait être complété par d'autres approches. Cette question fondamentale pour l'évolution du secteur, est abordée de façon spécifique dans le programme YELEEN.

L'UE, par cette action, vise donc à faire évoluer son appui dans l'électrification rurale d'une approche basée principalement sur la subvention, à une approche orientée à supporter et à attirer l'investissement du secteur privé.

Le plan d'investissement extérieur, avec ses trois piliers, rajoute un renforcement de l'appui à l'amélioration du climat des affaires, à l'identification et à l'instruction de projets bancables et les investissements en modalité mixage don-prêt (blending). L'AIP et cette action font donc parties du plan d'investissement extérieur.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Les principaux bailleurs sont actuellement la Banque mondiale, l'AFD, la BAD et l'UE. D'autres partenaires ont prévu de cibler l'énergie comme secteur prioritaire, tels la Suède et les États-Unis avec le MCC. Ces deux derniers sont en train de formuler leurs programmes d'appui. Finalement, d'autres bailleurs ont des projets ponctuels, comme la KfW, qui financera la construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 40 MW autour de Bobo-Dioulasso.

La coordination de bailleurs se fait dans le cadre de dialogue sectoriel. Cependant, faisant partie d'un cadre beaucoup plus large, il y a eu des difficultés à trouver la bonne formule pour ces échanges. Les partenaires avancent progressivement vers une coordination plus structurée sous la coordination de la Banque mondiale, qui est le chef de file pour le cadre de dialogue sectoriel « transformations industrielles et artisanales », au sein duquel se situe l'énergie. La DUE va néanmoins travailler avec le gouvernement pour l'aider à coordonner davantage les actions de partenaires.

Par rapport aux actions spécifiques du programme YELEEN, on peut relever les actions suivantes par acteur de mise en œuvre :

- la **BAD** met actuellement en œuvre le PEPU (projet d'électrification des zones péri-urbaines d'Ouagadougou et de Bobo Dioulasso) qui consiste en une restructuration, un renforcement et une extension aux zones péri-urbaines des réseaux électriques de distribution dans les deux villes et qui a été approuvé en 2016;
- la **BAD** intervient également dans un projet de renforcement de capacité et d'assistance technique permettant de renforcer la capacité du FDE/ABER à attirer les investisseurs privés sur l'électrification rurale par mini-réseaux. Il s'agit d'une subvention de 1 000 000 USD sous la forme de l'initiative relative à l'énergie durable pour l'Afrique (SEFA).
- la **Banque mondiale** conduit en 2017-2018 une étude visant à évaluer la stabilité globale du réseau burkinabé afin d'évaluer l'effet d'une intégration massive d'énergie solaire intermittente;
- par ailleurs, la **Banque mondiale** vient d'obtenir du système d'échanges d'énergie électrique ouest africain (EEEOA) l'accord pour avancer sur l'étude de faisabilité d'un parc solaire régional de 150 MWc avec le secteur privé qui serait situé au Burkina Faso;
- un projet à exécution rapide financé par l'**AFD** permettra de raccorder au réseau SONABEL, 27 000 ménages et entreprises à travers une campagne promotionnelle de branchements dans les régions du nord, du centre-nord et du Sahel. Ce projet sera exécuté en 2018 et pourra être répliqué dans la composante « accès » de YELEEN;
- l'**IRENA** a sélectionné la boucle du Mouhoun et les Haut Bassins pour accueillir un projet de 16 000 000 USD, qui devrait être financé en partie par le Fond pour le développement d'Abu Dhabi. Celui-ci devrait inclure 3,6 MWc de solaire photovoltaïque. Ce projet assurerait l'électricité à 42 villages (12 000 ménages) grâce à une combinaison d'extension du réseau principal, SHS mini-réseaux et des technologies.

3.3 Questions transversales

Emploi – Compétitivité - Croissance

Un secteur privé dynamique est le moteur de la productivité, de la croissance économique et de l'amélioration du niveau de revenus. Il est générateur d'emplois et contribue aux taxes et aux services. Pour permettre au secteur privé de remplir pleinement ce rôle, l'établissement d'un climat favorable aux investissements est une condition sine qua non, ainsi que l'accès à l'énergie, qui reste un des freins le plus important au développement des nouvelles opportunités de croissance et d'emplois (Burkina Faso classé 179/190 dans le classement du *Doing Business* 2018 de la Banque mondiale).

Ce projet, en élargissant la couverture de l'électrification rurale, facilite des opportunités de croissance et d'emplois dans ces zones, créant aussi un cadre favorable à la sédentarisation des jeunes. En effet, l'économie burkinabè regorge d'énormes potentialités et de réelles opportunités, notamment : (i) les possibilités de productions agro-sylvo-pastorales, et halieutiques non encore exploitées, (ii) celles de développement de l'agro-industrie, des industries de services et de l'énergie solaire, et surtout (iii) de la jeunesse.

Environnement – Changement climatique

L'action, visant principalement la génération d'électricité par énergie solaire et la baisse de consommation, n'aura probablement pas d'externalité environnementale locale négative. Les

études détaillées permettront de vérifier les impacts environnementaux de façon plus précise. Des mesures d'atténuation seront prévues si nécessaire. Tout particulièrement, il sera demandé aux institutions financières de considérer dans les études d'impact environnemental la gestion de fin de vie des équipements.

Un bilan carbone sera calculé afin d'établir clairement l'impact climatique de l'action. L'usage de l'électricité des nouveaux raccordements viendra en partie en substitution d'autres sources d'énergie (pétrole lampant par exemple). La production d'énergie solaire des centrales de la présente action viendra contribuer à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du Burkina, en lieu de l'alternative en énergie thermique fortement carbonée.

L'action, par contre, contribuera à renforcer la capacité de résilience et d'adaptation des populations fragiles grâce à l'accès à l'énergie (par exemple, possibilité de conserver les médicaments, d'étudier la nuit, et d'accéder à de nouvelles opportunités d'emploi, y compris dans l'agriculture).

Gouvernance

YELEEN, de par sa contribution importante au plan national de développement économique et social, est, depuis avril 2017, suivi de près par le premier ministre et le président du Faso. Plus spécifiquement sur la composante « densification du réseau », le branchement au réseau de la SONABEL permet aux ménages et aux opérateurs économiques de bénéficier du service électrique à très long terme.

Genre

Les femmes sont souvent les responsables de l'approvisionnement en sources d'énergie, autant au niveau financier qu'au niveau de leur temps. Elles accouchent dans l'obscurité, font la cuisine dans des cuisines enfumées et sortent la nuit pour aller aux latrines sans éclairage. Cette action va permettre aux femmes d'améliorer leur qualité de vie, diminuer le risque de violence sexiste (grâce à l'accès à l'éducation) et leur donner de nouvelles opportunités commerciales (directement et indirectement, par exemple à travers la possibilité de charger les téléphones mobiles). L'impact spécifique « genre » devra être déterminé dans la suite de l'instruction. Ce sujet a été identifié comme un point d'attention des études socio-économiques. Gender Action Plan GAP II, plus particulièrement son objectif n° 16 « égalité d'accès et de contrôle en ce qui concerne l'eau potable, l'énergie et les infrastructures de transports, et participation équitable des filles et des femmes à leur gestion ». Cette action contribue donc à l'objectif n° 16 du plan d'action genre II au Burkina Faso: « *égalité d'accès et de contrôle en ce qui concerne l'eau potable, l'énergie et les infrastructures de transports, et participation équitable des filles et des femmes* ».

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Objectifs

Ce programme s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 7 des ODD, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. L'atteinte de cet objectif est essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable - de l'éradication de la pauvreté à l'amélioration de la santé, de l'accès à l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'industrialisation et de l'atténuation du changement climatique. L'action favorise aussi les progrès vers l'obtention de l'ODD 1 par la

création des nouvelles opportunités d'emplois, l'ODD 3 concernant la santé, l'ODD 4 concernant l'éducation et l'ODD 13, concernant les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Cela n'implique pas d'engagement de la part du pays qui bénéficie de ce programme.

Objectif global:

L'action vise à contribuer à la croissance économique et à la création d'emplois à travers une amélioration de l'accès à une énergie durable, fiable et propre au Burkina Faso, principalement en faveur des populations les plus fragiles et en milieu rural.

Objectifs spécifiques:

- ✓ OS1. contribuer à la croissance socio-économique et la création d'emplois grâce aux opportunités de développement des entreprises privées qui offrent l'énergie ;
- ✓ OS2. améliorer les services sociaux pour les populations fragiles grâce à une augmentation du taux d'accès à l'énergie ;
- ✓ OS3 augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable.

Résultats escomptés:

R1: le nombre d'opérateurs économiques et les emplois sont augmentés, en milieu périurbain et en milieu rural.

R2: le taux d'accès à l'énergie pour les populations fragiles en milieu périurbain et rural a augmenté.

R3: les services sociaux (santé, éducation) ont été améliorés grâce à l'électrification en milieu rural.

R4: la capacité de production en termes d'énergie renouvelable est augmentée grâce à l'installation de mini-réseaux et des systèmes solaires individuelles (Solar Home Systems).

4.2 Principales activités

Dans le cadre de la composante 2 du programme YELEEN « densification réseau » contribution aux R1 et au R2

A.1.1 densification du réseau basse tension au départ des lignes de la SONABEL afin d'électrifier les localités qui se situent autour du réseau existant.

A.1.2 campagne de branchements sociaux

Dans le cadre de la composante 3 du programme YELEEN « électrification rurale », contribution aux R1, R2, R3 et R4

A.2.1 installation et exploitation de mini-réseaux en milieu rural. Cette activité sera mise en œuvre avec le secteur privé.

A.2.2 mise en vente de kits solaires avec un système de *Pay-As-You-Go* pour la commercialisation et le service de kits solaires.

4.3 Logique d'intervention

Le programme YELEEN, vise à faire de l'énergie solaire le cœur de la politique énergétique du Burkina Faso et le moteur de sa croissance économique.

Le programme YELEEN, qui couvre la période 2018-2025 inclut trois composantes (i) développement de la production photovoltaïque sur le réseau et la facilitation de l'intégration de cette production, y compris avec l'ajout de moyens de stockage; (ii) densification du réseau et amélioration de l'accès à travers le réseau SONABEL et; (iii) développement d'un modèle d'électrification rurale viable en s'appuyant sur la génération solaire (mini-réseaux et hors-réseau) et l'utilisation des nouvelles technologies *pay-as-you-go*, appliquées notamment aux systèmes solaires individuels. Chaque volet comporte une phase rapide pour la période 2018-2020 et une phase d'extension pour la période 2020-2025.

Concernant la composante n°1, les investisseurs privés sont intéressés par des partenariats public-privé (IPP) avec le gouvernement pour la production et la vente d'électricité solaire issue de centrales photovoltaïques de grande capacité. D'autres PTF ont prévu de financer des nouvelles centrales solaires photovoltaïques sous forme de prêt (Banque mondiale) ou de subvention (KfW). Dès lors, cette action se concentre sur les autres deux composantes de densification du réseau (composante 2) et d'électrification rurale (composante 3) par le secteur privé, en complément à l'appui technique significatif à l'agence burkinabè d'électrification rurale (préparation de décret de création et statuts, en complément de la loi 2017, création d'un système d'information et de gestion avec l'appui du JRC et soutien à la définition d'une nouvelle vision d'électrification rurale et à sa mise en œuvre opérationnelle).

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

S.O.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la

conformité de l'action aux mesures restrictives⁴ affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP)

La présente contribution peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec les entités, appelées institutions financières chef de file (« *Lead Financial Institutions* »), et à concurrence des montants indiqués dans l'annexe de la présente fiche d'action.

Les tâches d'exécution budgétaire confiées consistent à exécuter les marchés, subventions, instruments financiers et paiements. L'agence de l'État membre ou l'organisation internationale investie de ces tâches procède au contrôle et à l'évaluation du projet et en dresse un rapport. Les institutions financières chef de file ne sont pas déterminées de manière définitive au moment de l'adoption de la présente fiche d'action, bien que l'AFD et la BAD ont été pressentis, telles qu'énumérées à titre indicatif en annexe.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

⁴

Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers en EUR
5.4.1. Contribution à la Plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) ⁵⁶	15 000 000	179 000 000
5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit	Sans objet	s.o.
5.11 – Communication et visibilité	Sans objet ⁷	s.o.
Provisions pour imprévus	Sans objet	s.o.
Totaux	15 000 000	179 000 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Le programme fait intervenir de nombreux intervenants :

- pour les bailleurs de fonds: les institutions financières (à priori l'AFD la BAD) et l'UE ;
- pour la partie nationale : le ministère de l'énergie, le ministère des finances et du développement (MINEFID), la SONABEL, FDE/ABER et l'ANEERE.

Dans le schéma pré-identifié, il est envisagé que l'AFD devrait assurer le leadership pour la présente composante Yeleen de densification du réseau et la BAD pour la partie d'électrification rurale.

Les financements seront octroyés au ministère des finances du Burkina Faso. La maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre des composantes 1 et 2 seront assurées par la SONABEL. Un comité de pilotage, dont la composition reste à définir, sera mis en place pour suivre et piloter le projet.

Une cellule de coordination travaillant sur le programme YELEEN global a été mise en place fin novembre 2017. Elle est pilotée par le ministère de l'énergie, et comprend des représentants de la SONABEL, FDE/ABER et ANEREE. Elle a pour mission de participer à l'évaluation des offres reçues pour les études, de piloter opérationnellement les consultants mobilisés pour ces études et de leur apporter tout le soutien et toutes les informations dont ils auraient besoin.

⁵ La contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique (AIP) comprend les frais devant être versés aux institutions financières, tel que défini dans les dispositions contractuelles de chaque projet spécifique.

⁶ La contribution à la plateforme d'investissement pour l'Afrique comprend les frais liés aux activités d'évaluation, audit, communication et visibilité de l'action mise en œuvre par l'institution financière.

⁷ Inclus dans la contribution AIP.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à des évaluations à mi-parcours, finales et ex post de la présente action ou ses composantes.

La Commission peut, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation pour des raisons dument justifiée, soit de son propre chef soit à l'initiative du partenaire.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre décision de financement.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre décision de financement.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

APPENDICE: liste indicative de projets/plan de financement

N.	COMPOSANTE	BENEFICIAIRE	LEAD FINANCIAL INSTITUTION	PIN SUBVENTIONS (EUR)	Contribution indicative de tiers en EUR	Contribution de l'UE (montant en EUR)
1	Densification réseau	Burkina Faso	AFD	7 500 000	115 000 000	122 500 000
2	Électrification rurale	Burkina Faso	BAD	7 500 000	64 000 000	71 500 000



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au financement du programme d'action annuel 2018 partie 2 en faveur du Burkina Faso

Document relatif à l'action « projet d'appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso (PAGA) »

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Projet d'appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso (PAGA) Numéro CRIS: BF/FED/038-577 Financé par le 11 ^e Fonds européen de développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Burkina Faso L'action sera menée à l'endroit suivant: Burkina Faso			
3. Document de programmation	Programme indicatif national (PIN) 2014-2020 – 11 ^e FED			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Politiques publiques et gestion administrative	Aide publique au développement : OUI ¹		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 3 350 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 3 000 000 EUR La présente action fait l'objet d'un cofinancement conjoint de la part du pays partenaire pour un montant de 350 000 EUR			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion indirecte avec le Burkina Faso			
7. a) Code(s) CAD	15110 Politique publique et gestion administrative			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	☐	☐	X
	Aide à l'environnement	X	☐	☐
	Égalité entre hommes et femmes	X	☐	☐

¹ L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

	(y compris le rôle des femmes dans le développement)			
	Développement du commerce	X	☐	☐
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	☐	☐
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	X	☐	☐
	Lutte contre la désertification	X	☐	☐
	Atténuation du changement climatique	X	☐	☐
	Adaptation au changement climatique	X	☐	☐
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	Sans objet			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	Ce projet contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif des ODD: OS1 - éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.			

RESUME

En soutien à la mise en œuvre de la coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne, le projet vise une amélioration qualitative de la mise en œuvre des projets et programmes de l'aide communautaire, en permettant à l'ordonnateur national (ON) et aux départements sectoriels de jouer pleinement leur rôle grâce au renforcement de leurs capacités humaines, matérielles et techniques.

Ce projet se situe dans un contexte général de mise en œuvre du nouveau référentiel de développement du Burkina Faso, le plan national de développement économique et social (PNDES), dont l'axe 1 est relatif à la « réforme institutionnelle et modernisation de l'administration publique ». Il intervient également au moment où le ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) a entrepris une étude de réformes institutionnelles et organisationnelles de ses services.

L'**objectif global** du projet est d'améliorer le développement économique et social du Burkina Faso.

L'**objectif spécifique** du projet est de renforcer l'efficacité, l'efficacé et l'impact de la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso.

Il vise à atteindre les **résultats/produits** suivants :

1. le dispositif de suivi d'évaluation de l'aide communautaire est renforcé et fonctionne;
2. les services d'appui à l'ordonnateur national (ON) sont renforcés en ressources humaines en qualité et en quantité ;
3. les cadres de concertation pour la gestion de l'aide communautaire sont fonctionnels ;
4. la visibilité/communication sur les actions de développement de l'aide communautaire est améliorée.

Sa durée de mise en œuvre est de 60 mois.

Ce projet du 11^e FED succède à celui du 10^e FED, le programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération Burkina Faso - Union européenne (PAC/BF-UE).

Il tient compte des recommandations des missions Result Oriented Monitoring ROM de 2015 des projets et programmes et d'expertises court terme du contrat d'assistance technique du PAC/BF-UE, portant sur le « suivi –évaluation », « l'efficacité des services de l'ON en termes de maîtrise des procédures et donc de délais de traitement et de qualité des documents produits » et la « stratégie de visibilité – communication », ainsi que des recommandations formulées par l'assistance technique (AT) auprès des services de l'ON. Le projet prend également en compte les difficultés d'ordre institutionnel et fonctionnel inhérentes à la mise en œuvre de la régie dudit programme et les conclusions de l'atelier de lancement de la mission d'identification qui a rassemblé une bonne partie des acteurs chargés de la mise en œuvre des projets FED.

1. CONTEXTE

1.1. Contexte sectoriel / national/régional/domaine thématique

Avec une population de plus de 19,6 d'habitants (2017) répartie sur 274 200 km², le Burkina Faso a enregistré au cours de ces dix dernières années une croissance économique soutenue qui a su résister en particulier aux chocs externes de la fin des années 2000.

Celle-ci a été tirée essentiellement par le secteur agricole et a bénéficié ces dernières années d'un décollage du secteur des mines, lequel représente aujourd'hui 80 % des exportations. Cependant, avec un taux annuel moyen de 5,3 % sur la période 2000-2010 et de 5,5 % sur la période 2011-2014, la croissance n'a pas atteint les niveaux projetés dans les stratégies nationales ciblées dans la lutte contre la pauvreté. Ce taux permet à peine de réduire la pauvreté compte tenu de la croissance démographique.

Après la période de troubles sociopolitiques, on assiste à une reprise sensible de l'activité économique avec un taux de croissance de 6,4 % en 2017, favorisée par le dynamisme de l'industrie extractive et l'investissement public. Pour consolider la reprise, le Burkina doit relever des défis majeurs: améliorer l'efficacité du taux d'absorption des dépenses d'investissement, endiguer la menace terroriste et la maîtrise des aléas climatiques.

L'Union européenne est l'un des plus importants partenaires techniques et financiers du Burkina Faso. Le programme indicatif national (PIN) du 11^e FED (enveloppe A) - couvrant la période 2014-2020 - s'élève à 628 000 000 EUR répartis dans les trois secteurs de concentration et d'autres secteurs hors concentration. Il s'agit :

- i) gouvernance (315 000 000 EUR) ;
- ii) sécurité alimentaire et nutritionnelle, agriculture durable et eau (190 000 000 EUR) ;
- iii) santé (80 000 000 EUR);
- iv) énergie durable, secteur pris en compte après la revue à mi-parcours (15 000 000 EUR)
- v) les secteurs hors concentration: appui à la société civile et autres mesures d'appui (28 000 000 EUR).

En outre, lors de la Conférence des partenaires organisée par le gouvernement burkinabè à Paris les 7 et 8 décembre 2016, la Commission européenne a déclaré appuyer le financement du plan national de développement économique et social (PNDES) élaboré en 2016 avec un important soutien additionnel qui portera son assistance à 800 000 000 EUR pour la période 2016-2020.

Plusieurs services concourent à la gestion de l'aide européenne au Burkina Faso. Le système burkinabè de la gestion de l'aide communautaire a une particularité liée au fait que l'appui européen est géré par des services même de l'administration publique.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Le Burkina Faso a adopté le plan national de développement économique et social (PNDES) en 2016. Il est le nouveau référentiel du pays qui définit les orientations stratégiques pour le développement économique et social pour la période 2016-2020.

Se fondant sur la vision « *le Burkina Faso, une nation démocratique, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables* », le PNDES a pour objectif d'accélérer la croissance grâce à une augmentation importante de l'investissement public. Il s'articule autour de trois piliers stratégiques : (i) la réforme institutionnelle et la modernisation de l'administration publique, (ii) le développement du capital humain, et (iii) le renforcement des secteurs clés pour soutenir la croissance et l'emploi. Dans le PNDES, la transformation de l'économie s'appuie sur une liste d'investissement et de réformes structurants.

Le présent projet intervient dans un contexte de réflexion sur les réformes institutionnelles et organisationnelles du ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) afin d'améliorer l'efficacité de ses services pour répondre aux attentes du PNDES. Aussi, l'intervention de ce projet doit tenir compte de l'importance accrue des appuis budgétaires apportés par l'UE au Burkina Faso. Enfin, le Projet prend en compte les acquis du programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération Burkina Faso-Union européenne (PAC/BF-UE) qu'il est censé remplacer tout en tirant leçon des insuffisances de celui-ci. En particulier, il tire aussi leçon des besoins en termes de renforcement des capacités (quantitatif et qualitatif) exprimés dans les rapports d'exécution du PAC/BF-UE.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du secteur hors concentration du PIN 11^e FED, pour un appui conséquent des services d'appui à l'ordonnateur national (ON), conforme au dispositif national de gestion de l'aide extérieure.

Conformément à l'Accord de Cotonou, l'ON est représenté par le ministre de l'économie, des finances et du développement, et est appuyé dans l'exécution de ses tâches par un ensemble de services relevant du MINEFID, complété par les services des ministères techniques.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

S'agissant en particulier de l'aide communautaire dans le cadre du FED, l'ordonnateur national est appuyé par des services, constitutifs du « système de l'ordonnateur national », qu'on peut regrouper en deux catégories : les premières sont en première ligne de la coopération communautaire et sont constituées par la direction générale de la coopération (DGCOOP), responsable de la gestion des relations de coopération économique, technique et financière, et par la direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), qui a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national. Les secondes sont les autres départements du MINEFID (direction générale du budget (DGB), direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), direction générale des études et des statistiques et sectorielles (DGESE)) et les services des autres ministères.

Les organisations non gouvernementales (ONG) et associations locales intervenant à des degrés divers dans la mise en œuvre des appuis communautaires.

En ce qui concerne la direction générale de la coopération (DGCOOP), deux services jouent un rôle de premier plan dans l'aide européenne : il s'agit d'une part, du service de coopération avec les institutions multilatérales européennes et asiatiques (SC-IMEA) et d'autre part, du service des programmes d'appui budgétaire (SPAB). Le SC-IMEA est chargé de la promotion de la coopération entre le Burkina Faso et l'UE et d'en organiser les suivis, monitoring et revues. Le SPAB a en charge le suivi de la mise en place et de l'exécution des programmes d'appui budgétaire. Le rôle de ce service est monté en puissance dans la gestion de l'appui des programmes communautaires depuis que la modalité appui budgétaire a été privilégiée.

Quant à la DGTCP, le service des opérations de décaissement (SOD) s'est vu confier la lourde responsabilité de gérer la contractualisation des projets et les décaissements liés à leur mise en œuvre, lorsque la modalité « gestion décentralisée partielle » est retenue.

Participent également à la gestion de la coopération communautaire au titre du MINEFID :

(i) **la direction générale du budget (DGB)** : elle a pour mission d'assurer l'élaboration des lois de finances annuelles initiales et rectificatives, leur exécution et l'élaboration des lois de règlement y relatives. Elle veille à l'inscription des financements extérieurs y compris les appuis communautaires dans le budget de l'État et à la régularisation des opérations en recettes et en dépenses de l'État.

(ii) **la direction générale de l'économie et de la planification (DGEP)** : elle a pour mission la formulation des politiques de développement et leur traduction en plans et programmes ainsi que la coordination, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement.

(iii) **la direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS)** a pour mission la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions du MINEFID. A ce titre, elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets et programmes sous tutelle technique du MINEFID et d'élaborer les rapports sectoriels de mise en œuvre.

Avec le développement de nouveaux instruments de financement tels que le Fonds fiduciaire d'urgence, en plus des traditionnels instruments communautaires que sont les lignes thématiques et les financements de la Banque européenne d'investissement, **les services du MINEFID en charge du partenariat avec les ONG et de la coopération bilatérale** devront être étroitement associés pour une meilleure gestion de l'ensemble des programmes de coopération.

Enfin, **les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et les entreprises publiques** constituent le dernier groupe public gouvernemental impliqué dans la mise en œuvre de l'aide européenne. Les ministères sectoriels et, en particulier, ceux chargés de l'eau, de la santé, de l'agriculture, de même que les structures intervenant dans la gouvernance, champ transversal de l'action publique, qui sont des secteurs de concentration du 11^e FED, seront pris en compte dans la mise en œuvre du PAGA.

En outre, avec l'avènement d'autres instruments en appui au PIN tel que le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU), le suivi fait par le PAGA va concerner les projets financés par le FFU et exécutés par des départements ministériels, des organisations internationales, des agences de développement des États membres de l'Union européenne et des organisations de la société civile. Pour ces raisons, les actions du PAGA devront également bénéficier au renforcement des capacités de ces acteurs afin qu'ils collaborent mieux à la réalisation des projets et programmes de développement.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/Analyse des problèmes

Le principal défi ici demeure l'amélioration des capacités des services d'appui à l'ON en dépit de l'appui apporté par l'UE aux services de l'ON et ce depuis le 9^e FED.

Les principales difficultés à retenir et à résorber dans le cadre du prochain appui communautaire sont les suivantes :

- a) **Le dispositif de gestion et de suivi-évaluation des programmes de coopération.** Le suivi et l'évaluation sont des fonctions essentielles dans le cycle de gestion des projets. Cette fonction peine à être prise en charge de façon optimale et satisfaisante par les services d'appui à l'ON. Cette situation est due en partie à l'absence d'un système informatisé de suivi-évaluation avec des outils standardisés et un système d'alerte pour un traitement diligent et efficace des dossiers ; l'absence d'outils de gestion appropriés et fonctionnels des programmes de coopération UE. C'est la faiblesse majeure du dispositif de gestion de l'aide communautaire au Burkina Faso.
- b) **Le fractionnement des fonctions de l'ON entre plusieurs ordonnateurs délégués :** suite à la réforme institutionnelle intervenue en 2011 au MINEFID et visant à accroître l'efficacité des services à travers une restructuration selon le principe « une direction une fonction principale », les fonctions de l'ON ont été éclatées entre trois entités du MINEFID, toutes désignées « Ordonnateurs délégués » dans le domaine de la mobilisation et de la gestion des financements extérieurs: la DGCOOP, la DGTCP et la DGB. La mise en œuvre de cette réforme, avec l'imprécision des responsabilités et tâches et la faible concertation entre les services, a engendré des dysfonctionnements qui affectent la gestion des programmes de coopération : faibles concertations et synergie d'action, remontées timides des informations entre et vers chaque ordonnateur délégué, etc.
- c) **Les ressources humaines:** en raison de la faible dotation des services en moyens humains et matériels, les ressources humaines affectées aux services d'appui à l'ON sont largement insuffisantes en termes d'effectifs et de niveau de compétence (manque d'expérience « de terrain » en matière de gestion de projet ou d'équipes). Ces capacités sont parfois affaiblies par la mobilité du personnel. En dépit des appuis du 10^e FED les services continuent à manquer de moyens matériels adéquats, dû entre autre à la vétusté du matériel informatique. Cette situation, prévaut au niveau du Service chargé des opérations de décaissement (DGTCP), et l'est également au service des programmes d'appui budgétaire (DGCOOP) dans une moindre mesure. Il en est de même avec le service de coopération avec les IMEA qui, au regard de l'étendue de sa mission de coordination et du suivi de l'ensemble du programme de coopération avec l'UE, tous instruments confondus (FED, FFU, Fonds thématiques) a besoin d'un renforcement.

2. RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
La réflexion en cours sur la réorganisation des services du MINEFID est abandonnée.	F	Renforcement de la concertation entre les différents services de l'ON.
Le système d'appui à l'ON et principalement les services d'appui à	M	Recrutement de contractuels qui seront progressivement

l'ON ne sont pas dotés de ressources humaines en qualité et en quantité.		remplacés par des agents publics de l'administration.
La faible volonté des services d'appui à l'ON d'adhérer aux changements qui seront préconisés par la réorganisation des services du MINEFID.	F	Organisation d'actions de sensibilisation et communication pour le changement. Implication de l'ensemble des acteurs dans le processus des réformes et de prise de décisions.
L'émergence possible de conflits de compétences entre les divers services intervenant dans la gestion des ressources communautaires soit en interne au MINEFID soit entre les services du MINEFID et ceux des départements techniques.	M	Relecture des textes existants définissant de façon très claire les attributions des services d'appui à l'ordonnateur national. Élaboration d'un guide ou manuel de procédures de gestion des programmes de coopération.
Manque de coordination efficace des services concernés au MINEFID ainsi qu'au sein des autres services ou ministères techniques concernés.	M	Revitalisation et tenue régulière des cadres de concertation, réunion maîtrise d'ouvrage et maitre d'œuvre .
Absence d'un système d'information entre acteurs concernés incluant des dispositifs d'alerte précoces et des « tableaux de bord » inutiles.	M	
Hypothèses		
– L'hypothèse de base du projet est que le MINEFID affiche sa volonté de poursuivre la réflexion sur la réorganisation de ses services en tenant compte des spécificités de la gestion des projets/programmes de développement financés par l'Union européenne. – La stabilité politique et institutionnelle de l'État. – Le respect par les parties prenantes, des engagements signés entre l'État et les partenaires techniques et financiers (PTF).		

3. ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1. Enseignements tirés

La mise en œuvre du programme d'appui à la mise en œuvre de la coopération Burkina Faso - UE 10^e FED (PAC/BF-UE) a permis d'enregistrer quelques améliorations dans le processus de mobilisation des ressources du FED.

À la revue à mi-parcours du 10^e FED, la relative amélioration de la qualité des dossiers présentés par l'ON à toutes les étapes du cycle de gestion des projets, était lié à la formule d'assistance technique, les mécanismes de concertations et les formations essentielles au renforcement de capacités des acteurs de base. Cela a permis de respecter les agendas de mise en œuvre de l'aide communautaire, en tirant toujours parties des conclusions des missions d'évaluation des projets ou programmes en cours.

Le PAC/BF-UE a encouragé l'organisation régulière des rencontres de concertation de type « maîtrise d'ouvrage » entre les services de l'ordonnateur national et ceux de la Délégation de l'Union européenne (DUE). Ces rencontres continuent de se tenir régulièrement. Elles permettent d'échanger notamment sur les facteurs facilitant ou entravant la mise en œuvre efficace de la gestion du cycle des différents projets.

Dans la même veine, le PAC/BF-UE a suscité la mise en place d'un cadre de concertation de type maîtrise d'œuvre entre les services de l'ON, ceux des ministères techniques et les projets et programmes financés par l'Union européenne. Cette rencontre est importante pour les acteurs pour faire passer des messages clés qui pourront améliorer la gestion des projets et programmes. Elle permet également d'envisager des solutions aux problèmes communs que rencontrent les projets.

Le PAC/BF-UE du 10^e FED a révélé un certain nombre de défis, identifiés dans les rapports des missions exécutées, et imputables en grande partie à la qualité du fonctionnement et de la coordination du dispositif institutionnel actuel qui comprend trois ordonnateurs nationaux délégués (DGCOOP, DGTCP et DGB). Entre autres, il faut noter le besoin de réorganisation des services et la mise en place d'un système de communication interne.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont mis en place la « troïka » en 2009 pour coordonner les points de vue et présenter les positions communes des partenaires résidents au Burkina Faso afin de contribuer à une mise en œuvre optimale de la stratégie nationale de développement. La Troïka représente les PTF lors des revues PNDES avec le gouvernement.

Les PTF sont actifs au sein des cadres sectoriels de dialogue (CSD), au sein desquels ils sont répartis en fonction de leurs domaines d'intervention. Le renforcement des cadres de concertation avec les acteurs essentiels du développement (secteur privé, société civile) se fait à travers des dialogues politiques de haut niveau directement avec le premier ministre.

La coopération au développement, à travers l'aide publique au développement (APD), occupe une place importante dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales du gouvernement. Les différents référentiels de développement du pays ont reçu l'adhésion des partenaires techniques et financiers, concourant à une hausse constante de l'APD.

L'UE y intervient principalement avec huit États membres; auxquels il faudra ajouter la Banque européenne d'investissement (BEI) et les agences européennes exerçant au Burkina Faso: l'agence française de développement (AFD), l'agence belge de développement (Enabel), l'agence allemande de développement - Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), la banque allemande de développement (KfW).

Dans l'optique des objectifs du développement durable (ODD), l'UE et ses États membres s'engagent également à soutenir le Burkina Faso dans l'atteinte des différentes cibles et à reconnaître la valeur d'une approche de programmation conjointe, notamment pour renforcer une réponse coordonnée et stratégique de l'UE. Une programmation conjointe efficiente va concourir à la mise en œuvre cohérente des politiques de développement. Le processus de programmation conjointe avec les États membres (EM) de l'Union européenne (amorcé en 2014), contribue à renforcer la complémentarité et la synergie entre les projets financés par le FED et les États membres.

La programmation conjointe permet un meilleur partage de l'information entre les EM, pour une meilleure définition des politiques bilatérales et une efficacité accrue de l'aide apportée, ainsi qu'une meilleure couverture et répartition géographiques entre les programmes de coopération des donateurs de l'UE. Cette coordination des EM de l'UE s'exprime également à travers le FFU mis en œuvre aussi bien par les EM que par leurs agences.

Pour le 11^e FED les ordonnateurs nationaux seront parmi les principaux responsables de la mise en œuvre du programme indicatif régional (PIR) pour l'Afrique de l'ouest (2014-2020) en complément des ordonnateurs régionaux : l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). D'où la nécessité pour les services d'appui à l'ON de travailler en synergie avec ces organisations régionales.

Notons également que les projets financés par le FED prennent en compte dans leur préparation et leur mise en œuvre les interventions des autres partenaires, plus particulièrement celles des États membres de l'Union européenne.

3.3 Questions transversales

Le programme proposé est cohérent avec les objectifs fixés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le partenariat de Busan, ainsi qu'avec la Stratégie commune Afrique-UE. Il aura donc un impact en ce qui concerne la démocratie et la bonne gouvernance, en renforçant l'efficacité de la coopération et en améliorant, grâce à un meilleur ancrage institutionnel des services de l'ON, l'identification et la mise en œuvre des projets financés par le FED. Il aura pour effets indirects de permettre, dans chaque nouveau projet / programme, une meilleure prise en compte de la dimension du genre, des droits humains, de l'environnement et du changement climatique.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce projet s'inscrit dans le programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif OS1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ».

Cela n'implique pas d'engagement de la part du pays bénéficiaire de ce programme.

L'**objectif global** du projet est d'améliorer le développement économique et social du Burkina Faso.

L'**objectif spécifique** du projet est de renforcer l'efficacité, l'impact et l'impact de la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso.

Quatre (4) **résultats/produits attendus** sont assignés au projet :

1. le dispositif de suivi-évaluation de la coopération de l'UE est renforcé et fonctionne;
2. les services d'appui à l'ordonnateur national sont renforcés en ressources humaines en qualité et en quantité;
3. les cadres de concertation pour la gestion de l'aide commentaire sont fonctionnels ;
4. la visibilité/communication sur les actions de développement de la coopération de l'UE est améliorée.

4.2 Principales activités

La mise en œuvre du projet d'appui à la gestion de l'aide de l'Union européenne pour le Burkina Faso sera sous-tendue par des activités en lien avec les résultats escomptés.

Activités liées au résultat/produit 1 « le dispositif de suivi évaluation de la coopération de l'UE est renforcé et fonctionne »:

1.1 appuyer la mise en place des outils de gestion et de suivi de la coopération de l'UE: le PAGA appuiera l'acquisition d'outils appropriés et fonctionnels afin d'améliorer la fonction essentielle de suivi et évaluation des projets du 11^e FED. Il s'agira entre autre de consolider les outils de suivi-évaluation proposés par la mission de suivi-évaluation:

- un système informatisé de suivi-évaluation de l'ensemble de la coopération de l'UE;
- un système informatisé de suivi-évaluation des projets avec des outils standardisés;
- des outils d'alerte informatisés pour le traitement diligent et efficace des dossiers.

Le PAGA soutiendra également la réalisation de missions conjointes avec les ministères techniques et la DUE pour suivre et monitorer les projets et programmes de développement.

1.2 appuyer l'équipement et le fonctionnement des services d'appui à l'ON : il s'agit ici pour le PAGA de contribuer aux frais courants des services d'appui à l'ON, nécessaires au bon fonctionnement des services (wifi notamment pour le service chargé des opérations de décaissement et pour le service des programmes d'appui budgétaire) et en les dotant d'équipements, de matériel informatique et bureautique et de moyens de communication. Cette dotation sera précédée d'un audit du matériel acquis avec le programme précédent pour mieux évaluer le besoin actuel. Le PAGA contribuera également à la prise en charge de primes servies sous la forme de motivation aux fonctionnaires de l'État chargés d'animer la coopération avec l'UE et notamment, le service de coopération avec les institutions multilatérales européennes et asiatiques (SC-IMEA), le service des programmes d'appui budgétaire (SPAB) et le service chargé des opérations de décaissement (SOD). Ces primes, qui viendront en complément du traitement servi par l'État burkinabè, seront également servies aux points focaux chargés du suivi-évaluation et de la communication au sein de la direction générale de la coopération. Ces derniers sont notamment chargés du suivi-évaluation et de la communication du PAGA.

Activités liées au résultat/produit 2 « les services d'appui à l'ordonnateur national sont renforcés en ressources humaines en qualité et en quantité »:

2.1 appuyer le recrutement et la rémunération du personnel contractuel au profit des services d'appui à l'ON (SOD : quatre agents, dont trois cadres et un agent administratif, IMEA : deux cadres et SPAB : un cadre). Le PAGA prendra en charge le recrutement et la rémunération de ce personnel complémentaire en attendant que le gouvernement mette à la disposition de ces services le personnel requis. Le personnel complémentaire sera progressivement remplacé, au cours des deux premières années de mise en œuvre du projet, par les agents fonctionnaires qui seront mis à disposition par le gouvernement.

2.2 appuyer le renforcement des capacités techniques des acteurs concernés : le renforcement des capacités concernera d'abord des formations du plus grand nombre d'agents aux stratégies et procédures de l'UE (budget et FED), pour (i) assurer une plus grande fluidité des actions liées aux financements; (ii) constituer une masse critique de personnes compétentes et (iii) consolider les connaissances des praticiens nationaux actuels. Ensuite, en plus des formations sur les stratégies et procédures de l'UE, il s'agira également de formations relatives à l'organisation du travail et la gestion du temps. Ces formations pourraient concerner:

- organisation du travail et gestion du temps,
- management des équipes de travail,
- comment mettre en œuvre une stratégie de communication?
- gestion contractuelle, financière et comptable des projets UE/FED,
- élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan de travail,

- formation d'une masse critique du personnel de l'ON qui prendrait en charge les formations liées aux procédures FED (devis programme (DP) et passation de marchés car pour ce type de formation il dispose de la compétence en interne pour les assurer aux nouveaux venus (formation par les « pairs »)).

Un plan global de renforcement des capacités viendra préciser les besoins réels de formation.

2.3 appui conseil organisationnel et pool d'expertise: consistera à financer des études et des activités d'assistance technique internationale perlées et axées sur le développement des capacités des hommes et des institutions et orienté vers le mentorat, visant à l'accompagnement professionnel personnalisé des divers agents et services impliqués en vue de l'acquisition de savoir-faire concrets conduisant à la réalisation par l'administration burkinabè elle-même de tâches ayant un impact mesurable. Dans cette optique, l'appui technique apporté au niveau central de coordination des activités de l'ordonnateur national se fera par thématique afin d'accompagner la partie burkinabè dans l'appropriation des procédures de l'Union européenne et à l'affinement de leur plan de formation. On pourra citer entre autres:

- appui aux réflexions de l'ON (MINEFID) concernant la réorganisation des services y compris par exemple la prise en charge d'un audit administratif de l'éclatement de la fonction ON entre trois entités,
- évaluation du plan de formation actuel et élaboration d'un nouveau plan pluriannuel de renforcement des capacités assorti d'un plan opérationnel de mise en œuvre,
- élaboration d'un système d'évaluation des performances individuelles du personnel du PAGA auquel seront endossées les primes servies aux agents publics.

L'assistance technique aidera également à mettre en place des outils de gestion visant à améliorer l'efficacité des services de l'ON (système de suivi-évaluation, système d'évaluation de la performance, etc.). Il contribuera à la formation des agents dans les thématiques ressortis dans ses termes de référence (TDR) ou fera appel à des experts courts termes pour assurer lesdites formations. Pour ce faire, l'AT dans sa stratégie d'intervention mettra l'accent sur :

- le développement des capacités au niveau individuel et organisationnel pour soutenir et promouvoir les processus internes du système de l'ON,
- un appui au diagnostic des besoins de formation et à l'élaboration de termes de références,
- un appui à la définition d'une stratégie et d'un programme de formation au profit des différents acteurs impliqués dans la gestion du FED (services de l'ON, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales et les entreprises publiques).

L'assistance technique doit s'effectuer selon les principes d'un réel transfert de compétence et de savoir-faire en faveur des services bénéficiaires et des cadres en place et à la mise en place d'outils de travail et de gestion adaptés et pérennes.

Activités liées au résultat/produit 3 « les cadres de concertation pour la gestion de la coopération au développement de l'UE sont fonctionnels »:

3.1 appuyer l'organisation et/ou la participation aux rencontres internationales sur la gestion de l'aide communautaire : le PAGA prendra en charge la participation et/ou l'organisation des rencontres intéressant la coopération au développement de l'UE comme les rencontres des ON etc. Ensuite, le PAGA prendra en charge la participation à des voyages d'études ou partages avec des homologues d'autres pays (la rencontre des ordonnateurs nationaux ou des services d'appui à l'ordonnateur national) afin de capitaliser les expériences d'autres environnements.

3.2 appuyer l'animation des cadres de concertation (rencontre de haut niveau sur les projets/programmes FED, cadres de rencontre ON/DUE de « type maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre », etc.) : ces cadres existent mais n'ont pas un fonctionnement régulier. L'appui du PAGA permettra de redynamiser ces cadres afin de créer plus de synergie et de cohérence dans la mise en œuvre de la coopération au développement de l'UE.

Activités liées au résultat/produit 4 « la visibilité/communication sur les actions de développement de l'aide communautaire est améliorée » :

- 4.1 appuyer la mise en œuvre d'un plan de communication sur la coopération de l'UE au Burkina Faso : un certain nombre d'actions de communication ont été inscrites dans le plan de communication récemment élaboré dans le cadre du PAC BF/UE. Le PAGA contribuera à la mise en œuvre de ce plan en y affectant des moyens nécessaires.
- 4.2 appuyer l'actualisation et l'évaluation du plan de communication : le plan élaboré sera actualisé pour tenir compte des évolutions intervenues depuis son élaboration, des priorités de communication de l'ON et des événements importants mis en place par les projets et programmes de l'UE.

4.3 Logique d'intervention

Dans une situation de renforcement de la stabilité politique et institutionnelle de l'État burkinabé, les autorités du MINEFID ont entamé une réorganisation institutionnelle de leur département. C'est dans ce cadre qu'ont été lancées les réflexions sur le renforcement de l'organisation et du fonctionnement des services de l'ON.

La logique d'intervention va consister, à travers un devis-programme pluriannuel, à un renforcement des capacités techniques des acteurs concernés et au renforcement de l'organisation des services de l'ON. Ces domaines d'action sont reconnus par l'ON comme indispensables au renforcement de l'efficacité de la gestion de l'aide communautaire de l'UE. Le projet prévoit également la mobilisation rapide et efficace d'expertise technique pour la prise en charge d'études et d'activités d'assistance technique internationale axées sur le développement des capacités des hommes et des institutions.

De façon globale, l'approche stratégique retenue repose sur la fourniture d'un appui conseil en organisation et en gestion des ressources humaines et de moyens de formation ayant pour cibles l'ensemble des parties prenantes burkinabè (services de l'ON et le département techniques des ministères sectoriels) impliquées, en vue de : i) les amener à réaliser des documents de qualité dans les délais et selon les modèles prescrits par l'UE à toutes les étapes du cycle de projet; ii) les aider à intégrer pleinement les financements FED à l'ensemble du processus de gestion des ressources extérieures, iii) exercer pleinement leurs responsabilités dans la gestion du FED.

Le dispositif institutionnel actuel sera amélioré sur la base des résultats des études menées dans le cadre du précédent appui à l'ON (PAC/BF-UE) et de l'appropriation des différentes recommandations issues de ces études. Les résultats escomptés du PAGA sont tirés des recommandations de ces études.

Le PAGA vient contribuer à un meilleur développement économique et social du Burkina Faso, en améliorant l'efficacité de la gestion de l'aide communautaire de l'UE.

L'ancrage institutionnel du PAGA au sein de l'organigramme du MINEFID sera la direction générale de la coopération, principal chargé des relations de coopération avec les partenaires techniques et financiers.

5. MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 36 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Sans objet.

5.4 Modalités de mise en œuvre

Tant en gestion indirecte qu'en gestion directe, la Commission et le ou les partenaires en gestion indirecte veilleront au respect des règles et procédures appropriées de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, y compris les procédures de recours, le cas échéant, et à la conformité de l'action aux mesures restrictives² affectant les pays de mise en œuvre concernés.

5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

La présente action ayant pour objectif spécifique de renforcer les capacités des services en charge de la gestion de l'aide de l'Union européenne peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le Burkina Faso conformément aux modalités suivantes :

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante pour toutes les procédures de passation de marchés, sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les marchés en régie et les contrats dont le montant est inférieur à 300 000 EUR pour les marchés et égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

² Les mesures restrictives de l'UE prévoient l'interruption ou la réduction, en tout ou en partie, des relations économiques et financières avec un ou plusieurs pays tiers, entités non étatiques, personnes physiques ou morales et groupes. Elles sont publiées sur internet à l'adresse suivante http://eeas.europa.eu/archives/docs/cfsp/sanctions/docs/measures_en.pdf

La contribution financière couvre, partiellement pour un montant de 800 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes. .

Le pays partenaire applique les règles de passation de marchés et d'octroi de subventions de la Commission. Ces règles seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

Activités	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers (montant en EUR)
5.4.1 Gestion indirecte avec le Burkina Faso	2 750 000	
5.8. Evaluation et 5.9. Audit	100 000	-
Imprévus	150 000	-
Total	3 000 000	350 000

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

L'autorité adjudicatrice du projet est l'ordonnateur national du Burkina Faso, le ministre de l'économie, des finances et du développement (MINEFID). La direction générale de la coopération (DGCOOP) assure la maîtrise d'œuvre du projet.

La structure organisationnelle du PAGA et les responsabilités y afférentes se présentent comme suit :

a) organe de pilotage et d'orientation

Il sera mis en place un comité de pilotage pour superviser l'orientation générale du PAGA. Ce comité est composé comme suit :

- d'un représentant de l'ordonnateur national,
- d'un représentant du directeur général de la coopération,
- d'un représentant du directeur général du trésor et de la comptabilité publique,
- d'un représentant du directeur général du budget,
- d'un représentant du directeur général du contrôle des marchés publics et des engagements financiers,

- d'un représentant du directeur général des études et des statistiques sectorielles,
- d'un représentant du chef de délégation.

Le comité de pilotage peut faire appel à toute personne ou organisation ressource, à titre d'observateur, dont la participation est jugée nécessaire.

b) organe de coordination

Le PAGA est placé sous la coordination du directeur général de la coopération en tant que responsable du programme budgétaire lié aux financements extérieurs.

Le coordonnateur peut déléguer la coordination de l'unité de gestion à une personne qui lui rend régulièrement comptes.

c) organe de gestion et de suivi

Le PAGA est géré par une unité de gestion du projet (UGP). La gestion et l'exécution du projet seront confiées à (i) un régisseur, chef de projet, qui sera un haut cadre de l'administration choisi en raison de sa grande connaissance de l'administration publique et de son expérience en matière de gestion des projets/programmes et (ii) un comptable.

Sous la coordination du directeur général de la coopération, et en fonction des pouvoirs qui leur sont délégués par l'ON, le régisseur et le comptable prépareront et mettront en œuvre un devis programme pluriannuel sous modalité de gestion indirecte permettant de mobiliser les fonds pour le déroulement des activités, y compris la passation et la signature des contrats dans la limite des seuils fixés dans le guide pratique des devis-programmes. Ils engageront les dépenses et effectueront les paiements correspondants.

Le régisseur et le comptable seront désignés par l'ON en accord avec le chef de Délégation de l'UE.

Outre le régisseur et le comptable, le PAGA sera composé du personnel suivant :

- un coordonnateur qui est le responsable de programme budgétaire ;
- un coordonnateur délégué, le cas échéant
- un responsable de la communication : le chargé de la communication de la direction générale de la coopération sera désigné responsable à la communication du PAGA ;
- un responsable du suivi-évaluation : le chargé du suivi-évaluation de la direction générale de la coopération sera désigné responsable du suivi-évaluation du PAGA ; il est appuyé par un assistant en suivi évaluation
- du personnel technique composés d'agents de l'État et du personnel cadre recruté (au profit du SOD, du service IMEA et de SPAB) ;
- un personnel d'appui (chauffeurs coursiers et assistants administratifs).

d) appuis d'expertise technique court-terme

En fonction des besoins, il sera passé des marchés de services avec des experts court-terme pour mener à bien des activités spécifiques en lien avec les objectifs du PAGA.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus

(réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la possibilité de mobiliser des ressources additionnelles.

Une évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux, y compris la révision de la stratégie.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins deux mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre pour des évaluations à mi-parcours et une évaluation finale au début de la phase de clôture.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre dès le début de la période opérationnelle et ce pour toute la période.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

À titre indicatif, il sera conclu des marchés de service avec des agences de communication pour diverse prestation de communication et de visibilité. Aussi l'ON va bénéficier d'une stratégie de communication dont le contrat de service est en cours de finalisation.

1 ANNEXE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action durant la phase de formulation, des effets intermédiaires devraient être présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu, et pour suivre et rendre compte des résultats obtenus. Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Améliorer le développement économique et social du Burkina Faso.	Incidence de la pauvreté	40,1 % en 2015	< 35 % en 2020	Rapport annuel de mise en œuvre du PNDES; Revues PNDES	

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	Renforcer l'efficacité, l'efficacité et l'impact de la coopération entre l'Union européenne et le Burkina Faso	IOS1 : la proportion de projets approuvés lors de leur passage au <i>Quality support group</i> IOS2 : taux de décaissement annuel des aides budgétaires de l'Union européenne	1. 100 % 2. 99,6 % en 2017	1. 100 % des projets soumis 2. 100 % en 2019 et 100% en 2020	Rapports d'activités des services de l'ON et du projet d'appui à l'ON	Stabilité politique et institutionnelle de l'État Respect par les parties prenantes, des engagements signés entre l'État et les PTF; Poursuite de la réorganisation institutionnelle du MINEFID par les autorités
Produits	1. Le dispositif de suivi évaluation de l'aide communautaire est renforcé et fonctionne	IP1.1 : nombre d'agents dotés en matériel de travail adéquat avec l'appui de l'action IP1.2 : nombre d'outils standardisés de gestion développé avec l'appui de l'action	1.1 105 sur 191 1.2 Outil de suivi des conventions - outil de vérification des dossiers d'appel d'offre	1.1 /2019/2020/2021 100 % 1.1 /2019/2020/2021 – fiche suivi et de reporting (à actualiser)	Rapports d'activités du projet PAGA	Renforcement de l'organisation et du fonctionnement des services de l'ON; Renforcement de l'ON en personnel de qualité et de quantité; Adoption d'outils standardisés de gestion et d'instruments d'évaluation du personnel

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			DAO et factures - fiche suivi et de reporting - tableau de bord développé sous PAON; logiciel TOMATE	- tableau de bord développé sous PAON (à actualiser) - outil de suivi à développer		
	2. Les services d'appui à l'ordonnateur national sont renforcés en ressources humaines en qualité et en quantité	IP2.1 : nombre de personnes au sein de l'ON bénéficiant d'actions de renforcement des capacités organisées avec l'appui de l'action (données désagrégées par sexe) IP2.2 : nombre d'agents recrutés avec l'appui de l'action au sein des services de l'ON	2.1 191 en 2017 (121 hommes et 70 femmes) 2.2 en 2017 4 agents (comptable, aide comptable, chauffeur, standardiste)	2.1 7 par an 100 % à la fin du projet	Rapports d'activités du projet PAGA	Volonté des autorités du ministère à étendre le renforcement des capacités aux sectoriels

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
	3. Les cadres de concertation pour la gestion de l'aide communautaire sont fonctionnels	IP4.1 : nombre de rencontres organisées avec l'appui de l'action (rencontre de type maîtrise d'œuvre, rencontre de type maîtrise d'ouvrage, rencontres de comité FFU, rencontres de cadre de concertation); nombre de participants aux rencontres organisés avec l'appui de l'action.	8 en 2017	2 rencontres de type maîtrise-d 'œuvre 3 rencontres de type maîtrise-d 'ouvrage 4 rencontres du comité FFU 2 rencontres du cadre de concertation	Rapports d'activités du projet PAGA	Volonté des structures concernées
	4. La visibilité/communication sur les actions de développement de l'aide communautaire est améliorée.	IP4.2 : nombre d'actions de visibilité de la coopération BF/UE menées avec l'appui de l'action IP4.3 : nombre d'actions mises en œuvre par le plan de communication	4.2 3 en 2017 4.3	Au moins 1 action de communication/visibilité par trimestre pour chaque année de mise en œuvre du PAGA /2019/2020/2021	Rapports d'activités du projet PAGA	